

Le périscolaire évolue



Suite à la démarche de réécriture du Projet Educatif de territoire (PEDT) entériné par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative en 2020, l'organisation du périscolaire du soir évolue pour les élèves en élémentaires.

▼ Contenu

Le matin, l'accueil périscolaire ouvre à 7h30 et non plus à 7 heures.

Le soir, deux possibilités sont offertes aux familles :

1 - Inscription à l'étude

L'étude est prise en charge par des enseignants sur le créneau 16h30 - 18h.

Ce temps est organisé ainsi :

- de 16h30 à 17h : récréation/goûter.
- de 17h à 18h : étude sans sortie possible.

2 - Inscription à un temps de loisirs

Ce temps est pris en charge par des animateurs ou des éducateurs sportifs selon les activités. Il est organisé ainsi :

- de 16 h 30 à 17h : récréation / goûter.
- de 17h et 19h : activités de loisirs avec départ anticipé possible à partir de 17h.

Voici plusieurs informations à prendre en compte :

— Il est impératif d'inscrire l'enfant sur l'activité souhaitée (étude ou temps de loisirs) et de gérer les inscriptions selon les soirs de la semaine. Les délais d'inscription pour ces activités sont le dimanche midi pour la semaine suivante.

— A la fin de l'étude, les enfants qui ne sont pas récupérés à 18h seront dirigés automatiquement au temps de loisirs (sans surcoût).

— L'étude et le temps de loisirs se déroulent dans l'école de l'enfant. Selon les effectifs d'inscrits, les services de la ville peuvent, en cours d'année, rassembler les enfants des 2 écoles au sein de l'école Paul Bert pour le temps de loisirs.

